

SCIENCES

Quelques grands moments de l'année dernière

Page B 6



IDÉES

L'aménagement actuel de la forêt québécoise est-il toujours pertinent?

Page B 5

LE DEVOIR



# PERSPECTIVES

L'Inde et le Pakistan

## Un dialogue prometteur

FRANÇOISE CHIPAUX  
LE MONDE

Islamabad — Décidée en marge du Sommet des pays du Sud, la reprise annoncée pour février d'un «dialogue global» entre Islamabad et New Delhi a visiblement surpris les bureaucrates des deux pays. Dans une déclaration commune aux mots soigneusement pesés, le premier ministre indien, Atal Bihari Vajpayee, affirme que, «pour faire avancer et maintenir le dialogue, la violence, l'hostilité et le terrorisme doivent être empêchés», alors que le président pakistanais, le général Pervez Musharraf, déclare «qu'il ne permettra pas que le territoire sous contrôle pakistanais soit utilisé pour soutenir n'importe quelle forme de terrorisme».

A ce prix, poursuit la déclaration, «les deux leaders sont confiants que la reprise d'un dialogue composite [c'est-à-dire qui inclut, comme le veut l'Inde, tous les contentieux] conduira à un règlement pacifique de toutes les questions bilatérales, y compris [le problème du] Jammu et Cachemire».

Scellée à l'issue d'un entretien d'une heure, lundi dernier, entre MM. Musharraf et Vajpayee, et

«Nous n'avons jamais atteint le point où nous en sommes aujourd'hui»

d'un nouvel entretien téléphonique entre les deux hommes le lendemain, cette déclaration commune avait néanmoins été préparée de longue date par le principal confident du premier ministre indien et chef

du Conseil national de sécurité (NSC), Brajesh Mishra, et, côté pakistanais, par le secrétaire général du NSC et très proche du général Musharraf, Tariq Aziz. Les deux hommes se sont rencontrés à plusieurs reprises, notamment à Londres. Ce dialogue discret laisse planer l'espoir d'une paix toute fois encore lointaine.

### Un bon début

«Nous n'avons jamais atteint le point où nous en sommes aujourd'hui», a affirmé le président Musharraf lors d'une conférence de presse clôturant ce sommet, dont les travaux — et notamment la signature d'un accord de libre-échange entre les sept pays du SAARC (Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan et Sri Lanka) — ont été relégués au second plan. «Nous avons dressé un cadre pour conduire ce processus à sa conclusion logique. Nous avons bien commencé et nous devons continuer avec beaucoup de travail, de sincérité et de confiance mutuelle», a ajouté le chef de l'Etat pakistanais, qui a souligné «la vision et les qualités d'homme d'Etat» de M. Vajpayee.

Voir page B 2: dialogue



MIAN KHURSHED REUTERS  
Les dirigeants pakistanais et indiens étaient heureux de la reprise du dialogue entre les deux pays.



Sept habitations sur dix appartiennent au secteur locatif dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

### Le prochain Plateau ?

# Erreur sur la cible

## Hochelaga-Maisonneuve est loin de s'embourgeoiser comme certains le soutiennent

Une bombe dans Hochelaga-Maisonneuve? Il n'y a pas si longtemps, tout le monde aurait instinctivement conclu à la responsabilité des motards en lutte pour le contrôle de la revente de drogue, alors que vie de quartier rimait avec misère et meurtres. Aujourd'hui, les menaces, sans fondement, viennent d'obscurs groupuscules en lutte contre l'embourgeoisement du quartier. Hochelaga-Maisonneuve, le prochain Plateau?

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Un immeuble de brique situé en face de la bibliothèque municipale à l'angle des rues Ontario et Pie-IX s'approprie à accueillir Les Seigneuries de Maisonneuve, un projet de condominiums de style loft. Le concept est hautement symbolique. Dans un quartier où la tension monte entre les groupes de défense des plus vulnérables et les rares promoteurs immobiliers qui s'y aventurent, Les Seigneuries viennent s'établir juste en haut du Village des valeurs, une friperie populaire. Un petit commerce de la chaîne Presse-Café bat pavillon à la même intersection tandis que, plus au nord sur Pie-IX, les lofts Saint-Raphaël (encore à l'étape de la prévention) proposent la vie urbaine dans une «oasis zen», avec planchers de bois franc, plafonds de neuf pieds et tout, pour des prix variant entre 120 000 \$ et 281 000 \$. Plus au sud, toujours sur Pie-IX, les immeubles DF proposent d'autres lofts coincés entre deux bâtiments, avec stationnement intérieur et deux salles de bains, à partir de 169 500 \$. Encore sur Pie-IX, angle Lafontaine cette fois-ci, un ancien immeuble locatif a été reconverti en huit condos qui se sont vendus autour de 125 000 \$ chacun.

Le coût des terrains oscille autour de 201 \$ le pied carré au centre-ville, selon les données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, un promoteur a indiqué de façon anonyme qu'il pouvait encore trouver des lopins de terre à 175 \$ le pied carré. Le coût de la main-d'œuvre, le prix des terrains et la flambée du coût des matériaux obligent les promoteurs à explorer de nouveaux marchés s'ils veulent prospérer. À deux pas du parc olympique, à dix minutes du centre-ville, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve s'impose comme une sorte de Far West, mais à l'est, du développement immobilier.

De là à dire que «les yuppies» envahissent Hochelaga-Maisonneuve, il n'y a qu'un pas, que le «comité antigentrification» a allègrement franchi cette semaine en déposant huit fausses bombes devant des chantiers et des bureaux de vente de condominiums. «La nécessité est aux habitations à faible coût. Y en a marre de se faire virer de nos quartiers par les bien nantis, leurs condos de luxe et leurs petits cafés branchés», fulminait ce comité

antigentrification dans un tract envoyé à la presse. «Ceci n'est que le début, considérez cela comme un avertissement. Nous irons jusqu'au bout pour que les yuppies sachent qu'ils et elles ne sont pas les bienvenus dans le quartier», ajoutait le communiqué de ce groupe inconnu des policiers et des militants pour le droit au logement. Les leaders du comité ont ignoré une demande d'entrevue du Devoir.

### Sur la voie de la rémission

Carole Charland, coiffeuse de métier, travaille dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve depuis 26 ans. Elle s'est enfin décidée, en octobre dernier, à emménager dans un condo de la rue Pie-IX, où les policiers ont retrouvé lundi l'un des quatre premiers colis suspects du comité antigentrification. Mme Charland, qui exploite un salon sur la promenade Ontario, a payé moins de 150 000 \$ pour son condo. Elle éclate de rire lorsqu'on l'informe qu'elle est considérée comme une indésirable par le comité antigentrification. «Moi, je suis une yuppie?»

Thérèse Sainte-Marie, directrice générale de la Corporation de développement de l'Est (CDEST), est agacée par le caractère misérabiliste du discours d'une certaine frange de militants pour le droit au logement. «C'est comme si on voulait encourager la ghettoïsation d'Hochelaga-Maisonneuve, alors que beaucoup d'organismes dans le milieu essaient de sortir le quartier de son image de misère et de dangerosité», déplore Mme Sainte-Marie.

«Où est le mal à faire en sorte que dans Hochelaga-Maisonneuve, il y ait des gens avec des revenus un peu plus élevés qui cohabitent avec des gens qui en ont moins? [...] Le fait de réclamer qu'il n'y ait pas de

gens à revenus moyens dans l'arrondissement, c'est par conséquent réclamer qu'Hochelaga-Maisonneuve reste un ghetto de personnes à faible revenu. Je ne crois pas que ça reflète l'opinion de la majorité des gens dans le quartier», ajoute Mme Sainte-Marie.

La CDEST a signé, conjointement avec le Collectif en aménagement urbain Hochelaga-Maisonneuve, la Société d'habitation populaire de l'est de Montréal et la SIDAC Promenade Ontario, un communiqué qui dénonce l'action du comité antigentrification. «[...] Ceux qui ont posé de fausses bombes s'attaquent à un modèle d'intégration sociale et de vie de quartier basé sur la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens, dont les plus défa-

vorisés de leur communauté», lancent-ils en chœur.

En matière de logements sociaux et communautaires, l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, avec 4929 unités disponibles, arrive au troisième rang de la nouvelle ville de Montréal (après le Sud-Ouest, qui compte 7381 unités, et Ville-Marie, qui en a 6897). Ville-Marie et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, les arrondissements jumeaux de l'est, accaparent le quart du parc total de logements sociaux et communautaires de l'île.

Dans le cadre du projet Solidarité, qui prévoit la construction de 5000 logements sociaux dans la métropole, 378 unités ont été complétées ou sont en voie de l'être dans Hochelaga-Maisonneuve, entre autres dans l'ancienne usine Lavo (111 unités) ou dans la coopérative Le P'tit Train de Viarville (97 unités). Dans le quartier, 1754 ménages sont sur la liste d'attente pour obtenir une habitation à loyer modique.

Selon les données de la SCHL, les mises en chantier dans la zone centre-est de Montréal (y compris Mercier-Hochelaga-Maisonneuve) s'élevaient

VOIR PAGE B 2: CIBLE

Lire autre texte en page B 2



JACQUES GRENIER LE DEVOIR  
Les condos accaparent le quart du parc immobilier dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

## • PERSPECTIVES •

Hochelaga-Maisonneuve

# Point de yuppies à l'horizon...

*Le portrait robot de l'acheteur type de condo dans les quartiers centraux correspond rarement à sa définition*



Jean Dion

## Langue sale

De temps à autre, un ami lecteur se manifeste au chroniqueur par la magie de la cybercommunication pour lui indiquer sommairement que « ce mot que vous avez utilisé n'existe pas » en bon perler français. « Il faut plutôt dire... », poursuit-il, accompagnant généralement son commentaire de l'expression « honteux pour un journal comme Le Devoir » et autres considérations à l'avenant.

La clé du message réside bien sûr dans ces deux petits mots en apparence banals, et sachez que je me retiens à deux mains pour ne pas écrire « banaux »: « il faut ». Il faut. Ordre, discipline et droiture. Et l'ordre, il vient de très haut. Il faut, comme dans « il faut que ce soit dans le dictionnaire ». Le dictionnaire étant, comme chacun n'est pas sans ne pas l'ignorer, fabriqué dans les sphères éthérées de la grande pensée, à Parisse.

Alors que la langue, au sens propre et au sens sale, n'est jamais aussi agréable que lorsqu'on joue avec. Je pense que c'est Teilhard de Chardin qui a dit ça. Il devait être légèrement pompette ce jour-là.

Agréable, voilà ce qu'on comprit Christine Murillo, Jean-Claude Leguay et Grégoire (Estermann, qui viennent tout juste de publier *Le Baleinié - Dictionnaire des tracas* aux Éditions du Seuil. Une plaquette marrante bien que trop brève dont l'objectif est de créer des mots de toutes pièces afin de désigner des situations de désagrément qui n'ont pas de mot pour les désigner. Aucune étymologie n'est prise en compte: seule l'euphonie, ou sa petite sœur pas très jolie, la cacophonie, joue.

Il ne s'agit que de petits riens, mais hé, si Jerry Seinfeld est devenu multimilliardaire en réalisant une série télévisée sur rien, pourquoi on se gênerait?

*Le Baleinié* donne donc, par exemple, **abouleur**, n.m., personne qui vous parle de trop près ou vous colle en marchant; **boulbous**, n.m., camion qui vous masque systématiquement le panneau sur l'autoroute; **chacard**, n.m., pied de table contre lequel vous vous heurtez violemment le petit orteil; **couffiarde**, n.f., cigarette allumée par le filtre; le succulent **enzerpo**, n.m., plat qui arrive après une longue attente et quand on n'a plus faim; la **liotte**, n.f., dilemme noctambule qui consiste à se demander si on s'en va ou si on prend un autre verre; **patoplasbille**, n.f., désigne la chaussette seule au sortir de la machine à laver; la **puace**, n.f., est un fond de verre de vin insuffisant pour faire une gorgée; la bien connue **reuchalbonite**, n.f., est cette tendance à attendre la prochaine station-service sur l'autoroute même si la jauge d'essence est déjà dans la zone critique; **l'ubault**, n.m., est une baignoire qui déborde lorsqu'on se met dedans; et le **zopard**, n.m., est l'exacte distance (3,5 cm) entre l'extrémité des doigts tendus et le ticket de péage, distance qui contraint à ouvrir la porte et à sortir de l'auto pour récupérer le ticket.

Trop bref, *Le Baleinié*. Aussi, n'avez-vous aucun mal à vous en douter, aje modestement pris sur moi d'y faire quelques ajouts du terroir. On pourrait d'ailleurs s'amuser longtemps, tenez. Si vous avez des suggestions, faites-les-moi parvenir. Un jour prochain, on fera un grand recueil des meilleures.

**Ablagou**, n.m., jus qui sort de la bouteille de ketchup avant le ketchup.

**Baléon**, n.f., au restaurant, action de se retenir un peu plus longtemps parce qu'on est adossé au mur et que le fait d'aller aux toilettes ferait se lever six personnes.

**Cabroche**, n.f., au cinéma, action de lutter discrètement avec son voisin pour pouvoir mettre son bras sur l'accoudoir.

**Cuthène**, n.f., empreinte laissée dans le visage par l'oreiller au lever.

**Dipilure**, n.f., énervement causé par le fait que l'étiquette de quelqu'un qui se trouve dans votre champ de vision sort du col de son chandail.

**Enon**, n.m., personne qui lit en remuant les lèvres.

**Fouchane**, n.f., action de revenir sur ses pas sur un demi-kilomètre pour vérifier que le rond du péle, qu'on n'a pas utilisé depuis trois jours, est bien fermé.

**Gamarre**, v.t., saluer une personne que vous ne connaissez pas et qui salue en fait une autre personne située juste derrière vous.

**Ginevet**, n.m., après avoir joué pendant trois heures à un jeu vidéo débile, désir de commencer une autre partie, une dernière.

**Hordu**, n.m., dans le métro, personne qui va se placer dans la porte huit stations avant de débarquer.

**Idare**, n.f., propos brillant qui vient à l'esprit cinq minutes après la fin d'une conversation animée et alors que votre interlocuteur est déjà parti — *par extension*, phrase à l'emporte-pièce que vous aviez prévu dire lors d'un entretien important (entrevue d'embauche, annonce de rupture, etc.) et que le fil de la conversation ne vous donne aucune chance de placer.

**Jupin**, n.m. (*rare*), personne qui voit deux de ses amis se raconter une blague et rigoler comme des bossus mais qui n'est pas intéressée à connaître la blague en question.

**Lébiffe**, n.f., comportement prudent consistant à faire des œufs au miroir de crainte de crever le jaune en les tournant.

**Lusse**, n.m., automobiliste qui ne regarde même pas dans son rétroviseur après vous avoir aspergé de gadoue.

**Marzon**, n.m., dans un cocktail, dernier canapé dans l'assiette que personne n'ose prendre.

**Possasson**, n.f., accès de sueur causé par la seule crainte de suer.

**Rosper**, v.t., acheter un porte-clefs plus gros afin qu'il ne passe pas à travers le trou dans sa poche de pantalon qu'on est trop paresseux pour raccommoder.

**Spof**, n.m., dans une pièce, interrupteur qui ne sert à rien.

**Téréité**, n.f., procédé mnémotechnique consistant, au lendemain d'un party bien arrosé, à essayer de se rappeler ce qu'on a pu dire d'irréparable, et à qui — *par extension*, scénarios catastrophes que l'on s'invente à cette occasion et qui sont source de **possasson** (*voir ce mot*).

**Valé**, n.m., article qui est cent fois plus beau dans le catalogue que dans la réalité.

**Zuzif**, n.m., personne qui commence souvent ses phrases en disant « oui oui, non non ».

Voyez, on s'amuse, et on ne brise même pas notre linge.

jdion@ledevoir.com

Après le Yéti, les Yuppies? C'est aux fameux Young Urban Professionnels, acheteurs de condo et semeurs de « gentrification » que les terroristes ont dit vouloir s'en prendre, cette semaine, en posant près d'une dizaine de fausses bombes dans Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont. Mais les nouveaux propriétaires dans les quartiers centraux sont-ils vraiment des yuppies? La géographe Damaris Rose, de l'Institut national de recherche scientifique (INRS), s'est penchée sur leur cas.

ANTOINE ROBITAILLE

Selon Damaris Rose, il faut « fortement nuancer le portrait robot de l'acheteur type de condo neuf » dans les quartiers centraux de Montréal. Ce dernier, selon elle, ne correspond que rarement à la définition du yuppie. Elle l'affirme en s'appuyant sur une étude de cette clientèle particulière effectuée par elle en 2001 et 2002. Étude qui l'a amenée, dans un premier temps, à envoyer près d'un millier de questionnaires à de cette catégorie d'acheteurs qui a bénéficié de différentes politiques adoptées par la ville de Montréal pour ramener les gens dans les quartiers du centre, (45 % d'entre eux ont répondu.) Étaient donc exclus les propriétaires de condo de luxe. Par la suite, elle a effectué des entrevues « qualitatives » approfondies avec 49 de ces « gentrificateurs ».

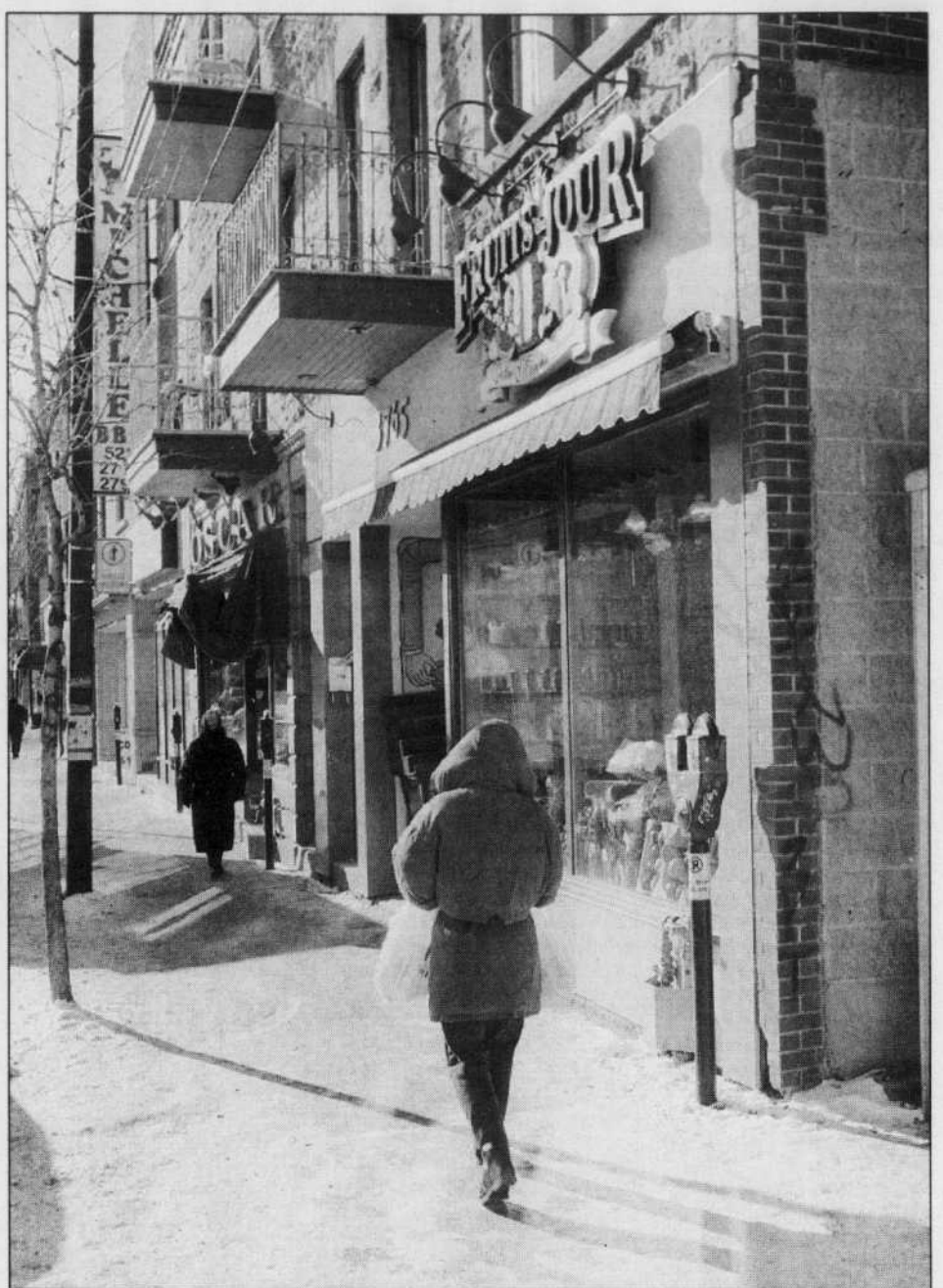
« La vie dans certaines banlieues est mortelle pour les personnes seules »

Dans son rapport non encore publié, elle conclut que sur le plan strictement démographique, le premier critère du yuppie, la jeunesse, n'est que rarement rempli. « Les acheteurs sont souvent d'un certain âge, devenus propriétaires pour la première fois sur le tard en raison des aléas de leur vie: beaucoup en raison de ruptures, d'autres parce que la stabilité en emploi a tardé à venir, etc. » Aussi, une très grande majorité d'entre eux étaient déjà locataires en ville. Ce ne sont donc pas des envahisseurs « étrangers ». Sur les quelque 500 questionnaires remplis, « très peu avaient un revenu familial dépassant les 100 000 \$ et plus ».

Des yuppies, Damaris Rose en a bien trouvés, « mais pas nécessairement en terme d'argent, mais de mentalité », précise-t-elle. Rose distingue en effet le statut professionnel de yuppie des attitudes et positions yuppies. Dans son étude, les quelques personnes qui correspondaient le plus à cette catégorie sur le plan du statut « ne l'étaient pas du tout sur le plan des attitudes ». Ils se montraient en fait « peu individualistes, très ouverts, très progressistes ». L'attitude yuppie, elle l'identifie au syndrome « pas dans ma course » envers les personnes défavorisées. Or, les quelques personnes interviewées qui défendaient de telles options « étaient moins des professionnels ou des cadres, mais davantage de jeunes femmes de catégorie col blanc ». Dans les propos recueillis, l'une d'entre elles dit clairement: « le logement social, ça amène une classe de monde que j'aime moins fréquenter. Je me sens moins en sécurité avec ces gens-là ».

**Distinguer gentrification et pénurie**

Selon Damaris Rose, il faut distinguer l'enjeu de la gentrification de celui de la pénurie dans l'offre de logements abordables. L'éco-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Il faut distinguer l'enjeu de la gentrification de celui de la pénurie dans l'offre de logements abordables.

nomie est en restructuration, et la classe moyenne s'est élargie, fait-elle valoir. A la suite d'un divorce, d'une rupture, des gens de viennent souvent propriétaires. Option plus aisée lorsqu'on a les moyens. « Qu'est-ce qu'on va faire avec ces gens-là? n'ont-ils pas le droit d'aller vivre dans les quartiers centraux? Tout le monde qui se hisse au niveau des classes moyennes, quelque soit le type de ménage, doit-il être poussé vers la banlieue? » Or, fait-elle valoir, « la vie dans certaines banlieues est mortelle pour les personnes seules, les ménages non traditionnels ». Est-ce cela que « souhaite les terroristes? », s'interroge Mme Rose.

L'enjeu, selon la géographe, c'est de trouver les moyens de permettre à ces gens de vivre en ville sans chasser les défavorisés et ainsi, d'aménager la mixité sociale. Selon elle, dire « haro sur les condos » ne servira à rien et ne fera certainement pas sortir de terre plus de logements sociaux.

Reste que le ressentiment existe. « On l'a constaté dans nos entretiens », dit-elle. Un des in-

terviewés affirmait: « Sur notre immeuble on a des graffitis tout le temps comme si on était super riches. On se fait traiter de riche, parce qu'on habite dans un immeuble qui aurait délogé les pauvres ».

À partir de ses entrevues qualitatives avec les 49 nouveaux propriétaires, Damaris Rose a forgé quatre grandes catégories:

■ Les « ignorants et indifférents » à l'égard de la diversité (sur 49, 2 devaient être classés dans cette catégorie, selon Rose).

■ Les « NIMBY », qui ont clairement eu des réactions de type « pas dans ma cour » (sur 49, 13 seulement relevaient de cette catégorie).

■ Les « tolérants, mais avec des réserves », c'est-à-dire ayant une absence de réflexion critique sur les impacts de la gentrification ou l'enjeu du logement abordable (15).

■ Et enfin, les plus nombreux (19 sur 49) étaient les « égalitaristes sans équivoque ». Des gens en mesure de percevoir « les paradoxes associés à leur position ».

Bref, il y a yuppie et yuppie!

## CIBLE

SUITE DE LA PAGE B 1

à 2540 unités pour la période allant de septembre 2002 à septembre 2003, la copropriété (c'est-à-dire les condominiums) récoltant la part du lion. Il n'existe pas de données pour l'arrondissement Hochelaga-Maisonneuve à lui seul, et la zone centre-est, qui englobe dix arrondissements, est vaste.

Une recherche de la Société d'habitation du Québec (SHQ) réalisée à la demande du *Devoir* à partir du recensement 2001 de Statistique Canada (échantillon de 20 %) indique enfin que sept habitations sur dix appartiennent au secteur locatif sept habitations sur dix appartiennent au secteur locatif dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Les condos accaparent le quart du parc immobilier.

« Quand on crie à la gentrification dans Hochelaga-Maisonneuve, c'est un peu exagéré. C'est un des quartiers les plus pauvres. Quand on s'inquiète de l'exclusion des personnes assistées sociales dans le quartier, je dirais qu'on est loin d'être rendu là, d'autant plus que les condos construits l'ont été sur des terrains vacants ou des maisons barricadées », affirme Mme Sainte-Marie, directrice générale de la CDEST.

D'après François Saillant, coordonnateur du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), le comité antigentrification fait une mauvaise lecture de la situation lorsqu'il crie à l'embourgeoisement du quartier et se trompe de cible lorsqu'il vise les promoteurs immobiliers et les propriétaires de condos, qui ne demandent qu'à vivre en paix. « On ne peut pas dire que c'est un quartier embourgeoisé », laisse-t-il tomber.

**Une terrible confusion**

Les chiffres démontrent que le comité antigentrification est dans le champ. Son analyse trempe bien davantage dans l'idéologie de la lutte des classes que dans l'étude rigoureuse des faits. L'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve arrive encore à l'avant-dernier rang à Montréal pour ce qui est de la valeur des propriétés, comme le faisait remarquer hier dans une lettre à *La Presse* le professeur invité à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, Daniel Gill. De 1996 à 2001, dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le loyer moyen n'a progressé que de 4 %, atteignant 518 \$ par mois. L'arrondissement offre encore les loyers les plus bas de l'île

de Montréal. Un peu d'enrichissement ne ferait certes pas de tort au quartier. « [...] La gentrification n'est pas la cause de tous les maux. Bien au contraire, elle permet de revitaliser des quartiers, de créer de l'emploi pour les plus démunis, d'offrir des produits et services de qualité à moindre coût et d'offrir un cadre de vie agréable et épanouissant », estime le professeur Gill.

Parmi les locataires, la proportion de ménages qui consacrent plus de tiers de leurs revenus au logement est toutefois considérable. Le quart des ménages de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve étaient dans cette situation en 1981. En 2001, plus de tiers des ménages locataires consacraient au-delà de 30 % de leurs revenus au logement.

Tant dans son discours que dans la facture de ses communiqués, le comité antigentrification se démarque par son aversion du capitalisme et de l'exploitation, prônant une lutte des classes d'inspiration néocommuniste. Mettre en opposition des promoteurs immobiliers et leurs clients, nécessairement « véreux », avec des personnes vulnérables qui ont à peine de quoi se loger offre certes une belle dialectique d'opposition dont raffolent les médias. L'astuce est cependant trompeuse.

En dévoilant jeudi son dossier noir du logement, le FRAPRU a présenté à la presse le cas de Suzanne Malouin, une femme qui a quitté Montréal parce qu'elle ne voulait pas affronter son propriétaire à la Régie du logement pour contester une discutable augmentation de loyer. Mme Malouin occupe maintenant un quatre et demi chauffé à Longueuil pour 495 \$ par mois, mais l'aide sociale ne lui rapporte que 788 \$ chaque mois. À la fin du mois, il ne lui reste que 43 \$ pour les imprévus et 50 \$ pour se nourrir. « C'est pas une vie, c'est la survie. C'est tout juste si on existe », a dit Mme Malouin avec justesse.

François Saillant est le premier à associer l'appauvrissement des locataires à la hausse du prix des loyers dans la région de Montréal, après une bonne décennie de disette, faut-il le préciser. Du même souffle, il est forcé de reconnaître que ces locataires éprouvent à la base un problème d'extrême pauvreté. « C'est clair qu'il y a un problème de revenus. La prestation de base à l'aide sociale est de 533 \$ par mois. On peut-tu dire que c'est indécent? », s'indigne-t-il. Occupés à mettre en opposition pauvres locataires et riches propriétaires pour la valeur-choc de l'image, certains militants occultent souvent cette réalité.

## DIALOGUE

SUITE DE LA PAGE B 1

Conscient du danger de voir les extrémistes des deux bords tenter de saboter cet accord, le général Musharraf a poursuivi: « Nous devons traiter durement avec les extrémistes. Le Pakistan a pris un certain nombre de mesures et nous en prendrons d'autres pour freiner l'extrémisme. » Le général Musharraf, qui a échappé en décembre à deux tentatives d'assassinat mises officiellement sur le compte des extrémistes islamiques, semble avoir désormais décidé de réellement les isoler pour mieux les combattre.

Une nouvelle fois, les relations en dents de scie entre les deux frères ennemis, puissances nucléaires du sous-continent, apparaissent sur la bonne voie. Ce résultat est considéré comme le plus important changement dans la région depuis les conséquences du 11 septembre 2001 et les bouleversements qui se sont succédés dans cette région.

À 79 ans, et alors qu'il termine son premier mandat de chef de gouvernement, M. Vajpayee n'a jamais fait mystère de sa volonté d'inscrire son nom dans l'histoire en tentant de sceller la paix avec le Pakistan. Aujourd'hui, il a sans doute assez de poids pour imposer à ses pairs sa politique, qu'il sait au fond populaire. A Islamabad, le général Pervez Musharraf, qui a tenté en 1999 de forcer la négociation par les armes, a compris que le monde avait changé et qu'il y avait sans doute trop à perdre à soutenir des extrémistes islamiques devenus d'autre part difficilement contrôlables.

Même s'il est trop tôt pour savoir jusqu'où ce processus peut mener et pour mesurer la volonté des principaux acteurs de surmonter les obstacles qui ne manqueront pas de surgir, un pas semble avoir été franchi au moins au niveau des leaders sur la voie de la recherche d'une solution. Celle-ci est souhaitée par la grande majorité des Indiens et des Pakistanais, dont la principale aspiration est le mieux-être quotidien.

Un pas semble avoir été franchi au moins au niveau des leaders

## PERSPECTIVES

Paul Martin a fait une priorité de la valorisation du rôle de député

## Révolution culturelle à Ottawa

Le gouvernement Martin prépare la réforme parlementaire

Paul Martin fait une priorité de la valorisation du rôle de député, mais il disposera de peu de temps pour mettre ses thèses à l'épreuve avant les élections, que tous attendent au printemps. Malgré tout, son leader parlementaire Jacques Saada espère apporter suffisamment de changements dès la reprise des travaux parlementaires, en février, pour qu'on commence à voir une différence.

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Les députés fédéraux reprendront le collier le 2 février prochain et le nouveau premier ministre a promis de faire les choses autrement. Tout au long de sa campagne au leadership, il s'est engagé à combattre le «déficit démocratique» en donnant plus de pouvoir aux députés, en assouplissant la discipline de parti et en accordant plus de responsabilités aux comités parlementaires.

Si son plan se concrétise, le Parlement connaîtra une petite révolution culturelle, à en croire Jacques Saada, le nouveau leader parlementaire libéral et ministre responsable de la réforme.

«Il y aura un train de mesures que nous proposerons d'entrée de jeu, ou presque. Il faut toutefois comprendre — ce qui est difficile à expliquer mais qui est fondamental — que la réforme démocratique est vraiment un changement de culture. Ce n'est pas quelque chose qu'on pourra mettre entièrement en place en quelques mois. C'est quelque chose qui va prendre du temps», a-t-il dit en entrevue au Devoir.

Il y a donc de bonnes chances qu'il faille attendre après les élections, fort probablement printanières, pour vraiment noter une différence. Peu de projets de loi disposeront d'assez de temps pour faire l'objet de débats substantiels entre le 2 février et le 2 avril, début du congé pascal à la Chambre des communes. Pendant cette session de 35 jours, les députés devront en consacrer sept au débat sur le discours du Trône, autant à des journées de débat sur des motions d'opposition et une bonne dizaine au débat sur le budget. Le premier ministre a dit qu'il voulait de nouveau présenter certains projets de loi morts au feuillet, mais pour en reprendre l'étude là où elle avait été abandonnée. Une motion doit être débattue à son tour.

## Étape par étape

Réaliste, M. Saada parle donc d'une réforme graduelle, mais il n'entend pas attendre pour mettre en œuvre un des volets les plus audacieux du plan Martin, soit sa réforme du système de vote. Actuellement, un député a rarement le choix. Il doit se soumettre à la stricte discipline de parti et voter comme son chef. Ce que M. Martin souhaite est un système à trois niveaux, comme celui en vigueur en Grande-Bretagne.

En vertu de ce système, les députés ministériels seront soumis à la discipline de parti lorsqu'il s'agira de votes de confiance. On parle ici de mesures budgétaires et du discours du Trône, bien que le gouvernement puisse élargir cette définition. À l'autre bout du spectre, il y aura les votes libres, où tout le monde pourra voter comme il l'entend. Pour l'instant, on parle de projets de loi de députés ou de questions d'ordre moral.

Le véritable changement surviendra lorsque les députés devront voter sur les projets de loi du gouvernement qui ne relèvent pas d'un vote de confiance. Ces projets feront l'objet d'une recommandation à la Chambre, que les ministres et secrétaires parle-



Le premier ministre entend donner plus de pouvoirs aux députés et assouplir les règles de la discipline de parti.

mentaires seront tenus de respecter, mais pas les députés. Ceci signifie que des projets de loi pourraient être battus. C'est pour cette raison que M. Martin ré- pète qu'à l'avenir, les ministres devront maintenir de bons rapports avec le caucus et mieux défendre leurs projets de loi.

Par le passé, la possibilité d'une défaite a toujours été perçue comme le signal d'une rébellion, et il faudra du temps pour que cela change, convient M. Saada, mais il est prêt, comme son collègue et whip Mauril Bélanger, à vivre avec cette situation. Il prévient cependant que dans le cadre de ce système, les députés devront s'habituer à expliquer leurs prises de position, la discipline de parti ne suffisant plus à justifier la plupart de leurs votes sur les projets de loi.

Le premier test pourrait survenir cet hiver avec un projet de loi peu controversé, celui visant à permettre l'exportation de médicaments génériques vers les pays en développement aux prises avec une crise sanitaire, comme celle du sida. La décision sur le type de vote n'a pas encore été prise, mais M. Saada pense que ce serait un candidat logique pour une recommandation.

En fait, l'équipe Martin n'a pas encore déterminé qui décidera du type de vote qui s'appliquera aux divers projets de loi. M. Saada s'attend à ce que le gouvernement, et non un ministre seul, décide si un projet de loi doit faire l'objet d'un vote de confiance ou d'une recommandation.

## Comités plus puissants

Le second volet du plan Martin a trait au fonctionnement des comités parlementaires. Ses suggestions à cet égard devraient elles aussi être mises en œuvre rapidement, affirme M. Saada, en particulier celle voulant que les comités étudient la grande majorité des projets de loi avant leur adoption en deuxième lecture. Bien qu'obscur, cette mesure permettrait au comité de revoir tout le projet, y compris ses principes et objectifs, ce qui est impossible une fois la deuxième lecture complétée. En changeant de façon de faire, les comités pourraient même être invités à aider le ministre à élaborer son projet de loi, croit M. Saada.

«Ce serait vraiment un changement d'approche, c'est-à-dire que le parlementaire deviendrait un par-

tenaire du ministre plutôt que de simplement réagir devant ses projets.»

Selon le plan Martin, les comités seraient aussi appelés à revoir les nominations, y compris à la Cour suprême. Les comités n'auraient pas un veto mais un pouvoir de recommandation. On ne sait pas vraiment encore quand le gouvernement compte appliquer cette proposition car il faut d'abord décider quelles nominations seront visées. Dans l'esprit de la réforme, la liste devra être établie par un ou plusieurs comités parlementaires, précise Jacques Saada.

Selon le ministre, il faudrait idéalement que l'opposition soit associée aux réformes, et il a «l'intention de construire des ponts» avec les autres partis. Il n'a toujours eu aucun contact formel à cet égard, mais il compte rencontrer ses homologues dès la semaine prochaine à ce sujet.

## De nouvelles responsabilités

L'implication attendue des députés, à travers le caucus ou les comités parlementaires, ne garantit toutefois pas qu'ils auront gain de cause. Une certaine frustration pourrait en découler, surtout après les attentes créées au fil des mois. Un changement d'attitude s'imposera donc aussi du côté du gouvernement.

Si celui-ci veut responsabiliser les députés, il doit en contrepartie expliquer ses décisions. Le ministre cite le cas des rapports unanimes des comités, qui ne sont pas toujours repris par le gouvernement. «Ultimement, c'est le gouvernement qui répond de ses décisions. [...] Mais un rapport unanime de comité doit vouloir dire quelque chose dans le sens où le gouvernement doit tenir compte de ses recommandations dans sa réflexion. Il n'a pas à les entériner systématiquement car il ne doit pas être dans une position où les comités gèrent l'État. Par contre, on ne peut pas faire semblant que les comités n'existent pas, et si le gouvernement ne peut appliquer des recommandations, il doit offrir de bonnes raisons.»

Plusieurs aspects de la réforme ne requièrent aucun changement aux règles de la Chambre. Tout ce dont ils ont besoin est ce fameux «changement de culture» dont parle M. Saada. «L'essentiel, ce ne sont pas les règlements mais la pratique, la responsabilisation et la confiance. [...] C'est difficile de promettre que ça va marcher, mais pour que les gens soient amenés à utiliser ces pouvoirs, il faut s'assurer que l'état d'esprit dans lequel on leur confie ces pouvoirs change.»

## Un premier pas vers les appellations d'origine contrôlée

## À la rescousse du terroir

FABIEN DEGLISE  
LE DEVOIR

Une petite révolution dans le monde de l'agroalimentaire est en marche. Avec le rapport Desjardins sur les appellations réservées et les produits du terroir en main — dont *Le Devoir* a révélé l'existence plus tôt cette semaine —, Québec se prépare à faire souffler d'ici l'automne prochain un vent nouveau sur son patrimoine gastronomique. L'objectif? Mettre à l'abri de la fraude les produits typés de la campagne en encadrant davantage leur élaboration et leur mise en marché. Pour le bien d'un secteur, celui des produits alimentaires dits de niche, en pleine expansion aux quatre coins de la province, et accessoirement pour mieux informer les consommateurs.

L'idée ne date pas d'hier. Déjà en 1996, lors de l'adoption de la Loi sur les appellations réservées, la protection de ces produits avait été mise au menu par les fonctionnaires provinciaux. Mais à ce jour, la loi n'a permis l'encadrement que d'un seul type de production agricole: le biologique.

Normal. C'est qu'au Québec, l'apparition des aliments régionaux sortant de la logique industrielle demeure encore très récente. À preuve: à une décennie de là, à peine, la province disposait en effet toujours d'une agriculture spécialisée dans la production de masse. Point. Avec un produit-vedette: l'incontournable cheddar, servi dans une version vieillie de deux, cinq ou sept ans pour les gastronomes ouverts à d'autres expériences... et quelques rares microproductions versées dans la saveur et l'unicité mais réservées à l'élite «bien mangeante» du pays.

C'était hier. Puis, la vache folle, la tremblante du mouton et la fièvre aphteuse ont fait leur apparition pas très loin de l'assiette. L'homogénéisation du goût a fatigué les papilles. Les antibiotiques, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les pesticides et les gras trans ont commencé à inquiéter les consommateurs qui, en plus grand nombre, ont décidé de se tourner vers des produits locaux, typés et élaborés loin des laboratoires de Kraft, Nestlé et consorts, histoire de mieux apprivoiser ce qu'ils se mettaient sous la dent.

Le corollaire était prévisible. Aujourd'hui, les terroirs sont à l'honneur un peu partout dans la province avec leurs pâtés fins à l'émeu, leurs agneaux qui paissent dans des champs aux tonalités salines sur une lie que l'on dit verte, leurs cidres de glace et surtout un impressionnant plateau de fromages, fer de lance de ce secteur, qui ont tôt fait de reléguer le cheddar dans les liges mineures.

Les estomacs québécois en raffolent. Et pourraient même en redemander si ce secteur pouvait désormais se discipliner, croit le groupe de travail qui a tenu occupés, dans les deux dernières années, pendant 1600 heures, des fonctionnaires et des spécialistes de l'alimentation placés sous la houlette de la chef cuisinière Anne Desjardins. Selon eux, la prolifération de dénominations — «fermier», «d'antan», «artisanal», «à la ferme», «terroir» et compagnie — qui accompagnent désormais ces produits à la mode peut «laisser [faute de réglementation] les acheteurs et les consommateurs perplexes quant à la véritable nature du produit qu'ils achètent et à ses prétentions», peut-on lire. Et Québec se doit donc de mettre un peu d'ordre dans ce marché toujours plus lucratif en raison des politiques de prix qui y prévalent.

Leurs recommandations? Que les appellations «produit du terroir», «produit artisanal», «produit fermier» et les produits avec mention de lieu, territoire ou région soient désormais clairement définies dans la loi et surtout qu'elles fassent l'objet d'une «réservation». Comme pour le terme «biologique» actuellement.

Ainsi, pour apposer ces dénominations sur un produit, les producteurs devront montrer patte blanche en prouvant, avec une attestation de goût ou de spécificité de fabrication, que leur côte d'agneau présalée est intimement liée à leur coin de pays, que leur fromage est bien fait à la ferme ou dans une région spécifique. Le rapport Desjardins recommande aussi qu'un organisme soit chargé d'encadrer le tout.

## Avant juillet

Le document est présentement entre les mains des fonctionnaires du cabinet de la ministre, qui l'analyseront pour «évaluer la mise en application des recommandations», dit-on là-bas. Le fruit de leur réflexion doit être présenté début février à la ministre, qui rencontrera par la suite les représentants de la filière agroalimentaire du Québec. L'objectif étant d'apporter les modifications à la loi d'ici la fin juin 2004 pour que cette nouvelle façon d'appréhender le patrimoine gastronomique du Québec commence à faire vibrer les campagnes dès l'automne, indique-t-on au cabinet, qui prévoit retenir «80 % des recommandations» sans trop de tension dans le milieu.

C'est que les définitions proposées par le groupe de travail font l'objet en effet d'un vaste consensus de la part d'acteurs variés et aux intérêts parfois divergents

du milieu de la bouffe. Mieux, l'approche que semble favoriser le cabinet est loin d'être aussi coercitive que pour le biologique: pas de cahier des charges rigoureux à respecter, pas de démarches administratives trop lourdes. Seul impératif: les producteurs devront enregistrer leurs produits auprès du MAPAQ et attester de la spécificité des fruits de leur labour afin d'apposer un logo sur leur emballage. Quant à l'organisme de contrôle, Québec jongle avec deux possibilités: le Conseil d'accréditation du Québec (CAQ) — qui actuellement encadre le bio — ou encore le Bureau des normes du Québec (BNQ). Le tout pour un objectif clair: protéger un secteur de l'agroalimentaire sans pour autant que le surplus d'argent exigé des consommateurs pour accéder à ces plaisirs salsés ou sucrés soit englouti par les producteurs dans un processus de certification trop sévère.

Qualifiée par Québec de «premier pas vers les appellations d'origine contrôlées» dont jouissent les terroirs européens depuis belle lurette, la chose est attendue par l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui, sans vraiment souhaiter une modification de la loi sur les appellations réservées, avoue son président, applaudit tout de même à l'initiative. «Il est temps de faire le ménage», dit Laurent Pellerin. Aujourd'hui, le consommateur ne s'y retrouve pas. Mais avec ces recommandations, les producteurs qui abusent de ces termes vont devoir s'arrêter.»

D'autres, par contre, pourraient être un brin déçus par l'entrée en vigueur d'une telle réglementation. Car si les termes sont clairement définis, en profiter pourrait être une autre paire de manches pour plusieurs producteurs. En témoignent les multiples questions qui taraudent désormais les fonctionnaires du MAPAQ qui planchent sur la mise en pratique des recommandations du rapport Desjardins: le veau de Charlevoix peut-il être considéré comme un «produit du terroir» alors que son mode de production n'est pas intimement lié à la région mais plutôt à un mode d'alimentation reproductible partout dans la province? Est-ce plutôt un produit régional, même si son élevage se fait autant là qu'à Nicolet et au Lac-Saint-Jean? Idem pour le lait d'une vache canadienne nourrie aux trèfles sur l'île aux Coudees: ses tonalités du terroir sont-elles identiques à celles émises par le lait d'une vache canadienne nourrie elle aussi aux trèfles mais à Saint-Hyacinthe? Quant au canard du lac Brome, produit massivement dans ce coin des Cantons-de-l'Est, peut-il être considéré comme un produit fermier?



Michel David

## L'esprit convivial

Dans son discours inaugural du 4 juin 2003, le premier ministre Charest avait pris un engagement envers les aidants naturels qui hébergent un parent âgé ou en perte d'autonomie. «Nous allons compenser leurs efforts et les remercier de leur compassion», avait-il promis.

Je sais, dans le même discours, il s'était engagé à «protéger les garderies à cinq dollars par jour pour le plus de gens possible» alors que plus personne n'y a droit depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Précisément. Le cas des aidants naturels ressemble à celui des garderies. Non seulement le gouvernement n'a toujours rien fait pour «compenser leurs efforts», il a même trouvé le moyen de rogner le peu que le gouvernement précédent leur avait consenti.

Dans son discours sur le budget du 11 mars 2003, Pauline Marois avait annoncé une modeste hausse de 50 \$ du crédit d'impôt accordé aux aidants naturels et assoupli les critères d'admissibilité de façon à ce qu'un plus grand nombre de personnes puissent s'en prévaloir.

Dans son discours du 12 juin, son successeur libéral, Yves Séguin, a tout bonnement annulé cette mesure. Évidemment, il ne s'en est pas vanté. Au contraire, il a affirmé que «la volonté de notre gouvernement d'apporter un soutien aux moins nantis a inspiré la préparation de ce budget». C'est seulement à la page 136 d'un des documents complémentaires au budget qu'on expliquait ce qu'il en était concrètement.

Aussi bien le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales, Benoît Pelletier, que son collègue de la Solidarité sociale, Claude Béchard, ont poussé de hauts cris d'indignation à l'annonce de l'entrée en vigueur du nouveau programme fédéral de soutien aux aidants naturels.

Ce nouvel empiètement dans un champ de compétence provinciale est sans doute déplorable, même s'il ne devrait étonner personne, mais il faut reconnaître que le Québec a bien mal protégé ses plates-bandes. Le programme fédéral n'est peut-être pas adapté aux besoins, mais le gouvernement Charest n'a rien proposé de mieux.

Ancienne passionaria de l'autonomie provinciale, Liza Frulla, qui a enfin retrouvé une limousine ministérielle, n'a pas mis de temps à s'adapter à son nouveau poste, invitant les provinces à se joindre au gouvernement fédéral pour améliorer un programme qui devrait relever de leurs compétences exclusives. Plus ça change...

Depuis qu'il est entré en politique, je me suis toujours demandé si Benoît Pelletier croyait vraiment à la possibilité de revenir au «sens véritable du fédéralisme», dont le rapport qui porte son nom fait l'apologie, ou s'il jouait simplement la comédie.

Il semble tomber des nues chaque fois qu'Ottawa intervient de façon unilatérale dans un domaine de compétence provinciale. «On ne peut pas diriger une fédération comme ça», a-t-il lancé mardi. Non? Pourtant, cela fait des décennies qu'on pratique le fédéralisme de cette façon au Canada.

L'idéalisme — certains diront la naïveté — du professeur Pelletier en matière de relations fédérales-provinciales s'incarne magnifiquement dans son adhésion au principe de «convivialité», reconnu dans la Constitution de certaines fédérations comme la Suisse ou la Belgique.

«Certes, la courtoisie ou convivialité fédérale n'a pas besoin d'être constitutionnalisée pour être respectée par le gouvernement du Canada et les provinces. Il suffit que nos gouvernements en fassent la pierre angulaire de leurs préoccupations politiques. Cela implique un respect de la Constitution, des règles du jeu fédéral et de la souveraineté de l'ordre de gouvernement opposé», peut-on lire dans son rapport. Franchement, c'est à se demander s'il faut en rire ou en pleurer.

Remarque, on peut exprimer sa convivialité de diverses façons, par exemple en se comportant en hôte accueillant. Souvenez-vous de la crise qu'avait piquée Bernard Landry quand le gouvernement fédéral avait exigé la présence du drapeau canadien au zoo de Québec en retour d'une subvention. Qualifier l'unifolié de «chiffon rouge» n'était pas très convivial, on en conviendra.

Le ministre responsable de la région de Québec dans le cabinet Charest, Sam Hamad, se dit maintenant tout disposé à accueillir le drapeau canadien au jardin zoologique. «A ce que je sache, nous sommes toujours au Canada», a-t-il déclaré.

Son collègue des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, s'était également montré un hôte exquis, l'automne dernier, quand il avait invité le gouvernement fédéral à investir massivement le domaine municipal. En un sens, M. Pelletier a raison: il n'y a nul besoin de modifier la Constitution pour être convivial.

Cela peut être une simple question de ton, comme le suggère la récente entrevue que le nouveau ministre fédéral des Finances, Ralph Goodale, a accordée à *La Presse*.

En garçon bien élevé, il se dit prêt à écouter les arguments des provinces qui se plaignent d'un déséquilibre fiscal au sein de la fédération. A première vue, il s'agit d'un progrès dans la mesure où son prédécesseur John Manley, sans parler de Stéphane Dion, refusait même d'envisager que ce puisse être le cas.

Il ne faudrait cependant pas prendre cette manifestation de politesse pour une admission. Sur le fond, la position fédérale demeure inchangée. «Quand je regarde tous les chiffres et quand on inclut les paiements de transfert et les paiements de pérennité, il est difficile d'affirmer qu'il y a un déséquilibre fiscal», fait observer M. Goodale.

À l'entendre expliquer à quel point les finances fédérales sont serrées, au point où son collègue du Conseil du trésor, Reg Alcock, laisse entrevoir de nouvelles compressions budgétaires, il faudrait verser dans le jovialisme pour voir une véritable ouverture dans ses propos. Même un homme aussi convivial que Benoît Pelletier devrait pouvoir s'en rendre compte.

mdavid@ledevoir.com

## É D I T O R I A L

## Bilan 2003 mitigé

Les dernières données sur l'emploi compilées par Statistique Canada permettent de conclure que si 2003 n'a pas été un grand cru en matière d'emploi, l'année s'inscrit tout de même de façon positive au bilan avec 57 200 nouveaux emplois. En revanche, il faut se désoler que la place du Québec se détériore lentement dans l'ensemble canadien, au profit de l'Ontario.

**B**n 2002, le Québec avait été la province la plus performante au pays alors qu'il s'y était créé quelque 118 000 emplois en moyenne annuelle. C'était la première fois depuis 1973 qu'on assistait à une telle performance. Difficile de faire mieux! En comparaison, l'année qui vient de se terminer a donc été beaucoup moins spectaculaire, mais elle a tout de même permis d'ajouter 57 200 nouveaux emplois, un accroissement de 1,6 %. Malheureusement, puisque le nombre de personnes à la recherche d'un job a aussi augmenté, voire plus rapidement que le nombre de postes disponibles, le taux de chômage a grimpé de 8,6 % à 9,1 % pour l'ensemble de l'année.

Cela étant, le passé n'étant pas garant de l'avenir, c'est la tendance actuelle qui doit retenir notre attention. Or, avec la perte de 44 000 emplois dans le secteur de la fabrication entre le sommet atteint en 2002 et le dernier mois de 2003, on constate les premiers effets négatifs de la hausse trop rapide du dollar canadien sur les exportations et l'emploi. Les entreprises s'ajusteront à cette nouvelle réalité, mais en attendant, il faut craindre les retombées d'un recul dans la fabrication, secteur moteur de toute économie.

Grâce à douze années consécutives de croissance, on a pu cumuler les bons résultats année après année, sans recul, ce qui a permis de hausser la proportion des 15 ans et plus au travail au niveau jamais atteint de 60 %. En guise de comparaison, seulement 57 % de la population de 15 ans et plus occupait un emploi au plus fort du cycle économique des années 80.

Cela étant, le Québec n'a pas été le seul à améliorer son sort puisque l'ensemble du Canada a fait légèrement mieux, et l'Ontario beaucoup mieux. Ainsi, alors que l'emploi total s'est accru de 11,2 % au Québec au cours des cinq dernières années, le Canada dans son ensemble a enregistré une croissance de 11,4 %, et l'Ontario, de 13,5 %. Cette dernière province, qui comptait 38,6 % de tous les emplois au pays il y a 20 ans, a vu sa part grimper lentement pour atteindre 39,6 % en 2003. Au contraire, année après année, le Québec a perdu des plumes et ne compte maintenant plus que 23,2 % des emplois au pays, contre 24,3 % il y a 20 ans. La démographie y est pour quelque chose, mais c'est l'histoire de l'œuf et de la poule: la bonne performance d'une économie favorise l'immigration qui, à son tour, stimule l'économie et l'emploi. Encore perçue comme une province pauvre, le Québec traîne la patte en matière d'immigration, et il en paie le prix.

En ce qui concerne la qualité de ces emplois, dont les statistiques nous disent peu de chose, qu'il suffise de rappeler que le fossé qui sépare le revenu des Québécois de celui des Ontariens est toujours de quelque 20 %. Voilà qui devrait nous convaincre du chemin à parcourir avant de proclamer la supériorité d'un modèle économique dans lequel l'État interventionniste occupe une aussi grande place que celui du Québec.

[jrsansfacon@ledevoir.ca](mailto:jrsansfacon@ledevoir.ca)

## Adopter à petits pas

**D**ans le milieu, le constat fait consensus: l'adoption d'enfants placés en famille d'accueil est un parcours semé de trop d'embûches. Les histoires abondent d'enfants tiraillés entre des familles aimantes, prêtes à leur offrir pour de bon un foyer, et leur mère toxicomane, négligente, gravement irresponsable (les pères, eux, ne sont tout simplement pas là).

Maman finira-t-elle par assumer son rejeton plutôt que la famille d'accueil? C'est une affaire de tribunaux, qui garde tout le monde sur le qui-vive et qui peut durer des années. Voilà pourquoi un comité d'experts chargé de revoir la Loi sur la protection de la jeunesse propose de mettre un terme aux aller-retour des enfants et à l'inacceptable désarroi que cette situation leur fait vivre.

Dans un rapport déposé cette semaine au ministre de la Santé et des Services sociaux, le comité conclut à la nécessité de donner plus rapidement un milieu de vie stable aux enfants. Il s'agirait d'imposer aux parents naturels une limite de temps au terme de laquelle leur enfant pourrait être adopté par la famille d'accueil qui en a manifesté le désir et qui s'est qualifiée pour le faire.

Evidemment, les 5500 familles d'accueil que compte le Québec et les 15 000 enfants qui y sont placés ne sont pas tous concernés. On parle plutôt des quelques centaines qui relèvent de ce que le jargon appelle la «banque mixte» de la Direction de la protection de la jeunesse. Ce sont des enfants qui viennent de milieux si durs qu'on les a surnommés les «enfants Allô Police», soulignait le magazine *L'Actualité*, qui a consacré un dossier au sujet l'été dernier. D'où l'envie qui s'impose, spontanée: qu'on les sorte de là au plus vite et pour toujours!

C'est pourtant à cette envie que le ministre devra résister dans la préparation de son projet de loi. Le comité d'experts n'a pas proposé de délai précis. L'Ontario a décidé en 1999 de fixer la limite à un an pour les enfants de moins de six ans et à deux ans au-delà de cet âge. Mais la disposition est trop récente pour en connaître l'impact.

De plus, s'il est clair que les enfants ont impérativement besoin de milieux stables, la coupure totale avec le milieu naturel (ce qu'est l'adoption au Québec) reste une démarche délicate. Au point où on a sombré dans des excès de prudence, à présent critiqués aujourd'hui. Mais il faut voir d'où le Québec partait! Dans les années 60, on adoptait encore les enfants par un magasinage d'un après-midi à la crèche. La toute récente biographie de Camille Laurin, qui a adopté deux fillettes à cette époque, en témoigne. «Une fois référés par la travailleuse sociale, les parents adoptifs n'avaient qu'à se présenter [...] On les faisait circuler dans les salles et ils choisissaient l'enfant de leur choix. Ils pouvaient repartir avec lui la journée même», raconte une religieuse.

D'un extrême à l'autre, voilà qu'une voie médiane se dessine. Néanmoins, des questions se posent. Imiter l'Ontario sera tentant. Or, un an, c'est bien court pour qu'une mère toxicomane se reprenne en main. Mais n'est-ce pas trop pour une mère qui souffre de déficience mentale, à laquelle notre droit reconnaît une autorité parentale qu'elle est, dans les faits, incapable d'exercer? Il faudra beaucoup de sagesse pour parvenir à trancher.

[jboileau@ledevoir.ca](mailto:jboileau@ledevoir.ca)

LE DEVOIR  
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

## LES BOUGON AURONT-ILS UNE INFLUENCE AU QUÉBEC ?



## L E T T R E S

## Messe de Noël au plus offrant

Depuis plus de dix ans, j'assiste à la messe de minuit à la basilique Notre-Dame en compagnie de ma mère et, à l'occasion, d'autres membres de ma famille. Comme à l'accoutumée, je me suis présentée à l'église le 24 décembre vers 20h45 pour la messe de 21h30. J'avais été déléguée en clair pour retenir des places au jubé alors que les autres membres de ma famille cherchaient une place de stationnement.

Quelle ne fut pas ma surprise de voir devant moi des dizaines de personnes rebroussant chemin, l'air déçu, indigné, voire résigné. Au lieu de la joyeuse animation qui régnait habituellement sur le parvis à cette heure, rappelant les messes de Noël d'antan, il y avait des grilles closes, des gardiens de sécurité, une atmosphère de G7. Cette année, pour la première fois, des billets ont été vendus pour le jubé, disaient les gardiens de sécurité. Selon une source non officielle, les billets auraient été vendus à l'extérieur. De la province? Du pays? À qui? Par qui? Nul ne pouvait répondre à ces questions, et il n'en était bien sûr fait aucune mention sur le site de l'église, comme j'avais entendu plusieurs personnes le mentionner et comme j'avais pu le constater moi-même. Il ne me restait plus qu'à dire aux autres membres de ma famille, qui venaient de marcher longtemps par un temps peu clément et qui avaient payé le prix fort pour stationner leur voiture, que l'accès à l'église nous était interdit. L'éco-

nomie néolibérale venait de faire une nouvelle catégorie d'exclus.

Je sais, pour l'avoir fréquentée assidûment, que cette messe accueillait des personnes provenant de toutes les classes sociales et de tous les coins de Montréal, qui sentaient le besoin de replonger aux sources de leur histoire chaque veille de Noël. La basilique Notre-Dame serait-elle si mal en point qu'elle en vienne à réserver la messe de Noël aux bien nantis? La survie d'une des églises les plus fréquentées par les touristes au dollar américain facile, dont les paroissiens ont des revenus qui dépassent largement la moyenne, aurait-elle été mise en danger par la perte de quelques centaines de billets pour la messe de Noël? Je crains davantage pour la foi déjà malmenée des centaines de personnes refoulées à l'entrée. En cette période où on placarde le mot «partage» sur toutes les tribunes et surtout celle de l'Église, comment expliquer que, pour certains administrateurs chrétiens, le mot «partage» rime davantage avec «dollars»?

Tout comme des centaines de Québécois, je considère la basilique Notre-Dame comme faisant partie de mon patrimoine national et je trouve inconcevable qu'on m'en interdise l'accès le soir de la chrétienté entre tous, le soir où le Christ est né. J'espère que cette façon de faire n'était qu'un erreur sur le parcours de l'église et qu'il sera de nouveau possible pour tous les Montréalais non résidents du quartier de se replonger dans leurs origines pour assister à la messe de Noël, mettant ainsi fin à l'indignation qu'ils ont

éprouvée en cette triste veille de Noël 2003.  
Diane Masse  
Montréal, le 2 janvier 2004

## La fenêtre de l'avenir

Dans l'édition du *Devoir* du 31 décembre dernier, Gerald Larose, dogmatique comme toujours, clame que la souveraineté est la seule fenêtre ouverte sur l'avenir. Pour avancer une pareille énormité, Gerald Larose prouve qu'il méconnaît son histoire et sa géographie. Il fait semblant d'ignorer que le Québec s'est développé de façon extraordinaire sous le régime britannique et surtout à l'intérieur de la fédération canadienne, et ce, en dépit du perpétuel picage de certains nationalistes ethnocentriques dans le style Pierre Falardeau et consorts.

Ensuite, Gerald Larose oublie la situation géographique du Québec dans le grand Canada. Si, par étourderie, les Québécois avaient commis la bêtise de la séparation, que serait-il advenu de notre petit État encerclé, isolé et boudé par tout son entourage? Évidemment, il y a toujours la solution de feu Pierre Bourgeois: couler quelques frégates dans le fleuve Saint-Laurent devant Québec pour montrer aux Anglais que nous sommes maîtres chez nous... Je préfère la méthode Charest.

Pourtant, Gerald Larose a assez d'expérience et d'années d'études pour avoir appris que la seule fenêtre d'avenir est celle qui s'ouvre sur la compréhension, la fraternité et la collaboration avec tous les autres Canadiens.  
Robert Berthiaume  
Québec, le 5 janvier 2004

## R E V U E D E P R E S S E

## Qu'ils sont vaches, ces Américains!

Antoine Robitaille

«**V**oilà ce que c'est que de trop dépendre de nos voisins du Sud», écrivait Michael Platt dans le *Calgary Sun* de jeudi dans la foulée de l'affaire de la vache folle canadienne. L'industrie du bœuf au Canada est pratiquement morte, déplorait-il, maintenant que la frontière est fermée. En effet: pas de marché américain, pas de marché du tout, se désole Platt. Quelle dépendance! Même le «meilleur ami de l'homme» risque de mourir de faim en raison de la fermeture de la frontière à toute nourriture pour chiens. «En effet, la grande majorité de la nourriture pour les animaux domestiques est produite aux États-Unis». La leçon: «Depuis que nous faisons des affaires avec nos amis du Sud, nous avons presque arrêté de tout produire. Nous nous contentons d'envoyer la matière première de l'autre côté de la frontière en attendant de la racheter transformée.»

Il pourrait y avoir d'autres voies. Par exemple, une «idée de génie» a fait surface lors de la dernière crise de la vache folle, affirme Platt, mais elle «a tout de suite été abandonnée parce qu'on a paniqué lorsque les Américains ont fermé la frontière au bœuf canadien». Quelle idée? «La construction d'un gigantesque abattoir de 250 millions de dollars capable de traiter un million de bêtes par année.» C'est Ted Haney, le président de la Canada Beef Export Federation, qui l'avait proposée. Mais au désespoir de Michael Platt, le projet est mort et enterré. Un instant: quelle en aurait été la rationalité dans le contexte de la crise actuelle? Selon Platt, «une telle installation aurait fait du Canada le numéro un de l'exportation de bœuf dans le monde. Si un tel super-abattoir, le plus beau, avait existé, c'est que toute interdiction américaine ne nous aurait pas inquiétés». Il y aurait eu d'autres marchés! (Le Japon, par exemple?) Par manque d'ambition et en raison du caractère timoré des Canadiens, «rien ne sera construit». Il faudrait être

un peu plus fier! Platt révèle l'identité du personnage qui l'inspire dans toute cette histoire: «Prenez le Mahatma Gandhi, ce génie qui a libéré l'Inde de la domination britannique. Avant lui, les Indiens étaient contraints de vendre leur coton brut aux moulins anglais, où cette matière était transformée en vêtements qui étaient par la suite vendus aux Indiens. Gandhi convainquit ses concitoyens de filer leur coton et de faire leurs propres vêtements, mettant ainsi fin à leur dépendance à l'endroit d'une industrie étrangère.»

Une question absurde: pour Gandhi, les vaches n'étaient-elles pas sacrées?

Au Canada anglais, on regarde peu la télé produite au Canada. Mindelle Jacobs s'attardait à ce fait dans l'*Edmonton Sun* cette semaine. Au Canada anglais, les séries produites à l'étranger — ce qui signifie en quasi-totalité les États-Unis — sont regardées par neuf fois plus de téléspectateurs, faisait-elle remarquer en citant des chiffres du CRT. Depuis 1999, seulement 11 % de ce qui est diffusé à la télé canadienne-anglaise a été produit au Canada. «La production télévisuelle canadienne peut-elle survivre alors que nous vivons à côté d'un géant du divertissement et que nous avons 100 canaux à explorer?», s'interrogeait Jacobs.

En Europe, fait remarquer la chroniqueuse, contrairement à ce qui se passe au Canada anglais, on préfère les productions locales. En Allemagne et en Angleterre, les dix émissions les plus regardées sont produites localement. En Australie, huit des dix émissions les plus regardées ont été produites là-bas. Le Canada est donc un cas à part. Le Québec est plutôt comme le reste du monde puisqu'il privilégie les productions locales. Alors, pour le Canada anglais, faut-il instaurer davantage de règles, de quotas? Jacobs n'est pas d'accord: «Qu'ils oublient cela et qu'ils nous racontent de meilleures histoires. Peut-être alors notre industrie réussira-t-elle à prospérer.»

## La presse



## du Canada

## IDÉES

Enjeux et défis de la commission d'étude sur la forêt

## L'aménagement actuel de la forêt québécoise est-il toujours pertinent?

CHRISTIAN MESSIER

Professeur d'écologie forestière, Université de Québec à Montréal  
 Directeur, Groupe de recherche en écologie forestière interuniversitaire (GREFI)  
 Conseiller scientifique auprès de la vérificatrice générale du Québec dans le dossier sur la gestion des forêts par le gouvernement

**A**nnoncée depuis longtemps, la Commission d'étude sur la gestion de la grande forêt publique québécoise s'est finalement mise en marche peu avant Noël avec la nomination de six commissaires. Présidée par Guy Coulombe, elle a comme mandat, selon le ministre délégué aux Forêts, Pierre Corbeil, d'examiner «l'administration du régime forestier, les assises scientifiques du calcul de la possibilité forestière et la qualité des plans d'aménagement forestier et des inventaires». Tout cela devant se faire dans l'optique d'une utilisation durable de la forêt.

La mise en place d'une telle commission fait suite au rapport critique et fort lucide de la vérificatrice générale du Québec en 2002 et à la sortie très médiatisée du film *L'Erreur boréale* en 1999, et le débat qui s'amorce est fort important pour l'avenir de la forêt québécoise.

## Survol historique

On pratique la foresterie au Québec depuis le tout début de la colonisation européenne. Peu ou pas réglementée au départ, l'exploitation de la forêt québécoise est maintenant régie par la loi sur les forêts du Québec adoptée en 1986 et légèrement modifiée en 2001. Selon cette loi, l'aménagement de la forêt est de la seule responsabilité des compagnies signataires de contrats d'approvisionnement de bois (CAAF), le tout étant supervisé et encadré par le gouvernement. L'activité forestière doit, de plus, être approuvée par un ingénieur forestier dûment accrédité.

Cette réglementation forestière québécoise s'inspire fortement de principes plusieurs fois centenaires provenant de la foresterie européenne. Elle vise essentiellement un rendement soutenu et continu en bois de façon à alimenter l'industrie. Quelques ajouts récents à la loi permettent de mieux encadrer la coupe afin de protéger les cours d'eau et de maintenir une certaine proportion de vieilles forêts. Ces ajouts ont cependant été jugés insuffisants par plusieurs chercheurs universitaires et groupes environnementalistes.

## Enjeux et défis de la commission

Le premier enjeu et défi de la commission est d'évaluer toute la mécanique (fort complexe d'ailleurs) du calcul de la possibilité forestière (i.e. le «taux d'intérêt» que produit la forêt annuellement). Ce calcul vise essentiellement l'atteinte du sacrosaint rendement soutenu de la forêt. Ce calcul est important, certes, mais il se fait habituellement sans égard au maintien des conditions de vie des autochtones, à la préservation des vieilles forêts et d'habitats viables pour les organismes vivants qui dépendent de la forêt.

Comme le mentionnait la vérificatrice générale dans son rapport sur la gestion des forêts, ce calcul devrait se faire de façon transparente. De plus, la marge d'erreur d'un tel calcul devrait être connue. À cet égard, il est difficile d'accepter les dires du ministre selon lesquels le calcul se fait avec un souci de précaution lorsque l'on sait que la possibilité forestière a été revue à la baisse dans plusieurs régions du Québec et que plusieurs anticipent un manque de bois dans les 30 prochaines années!

Cette situation est exacerbée par les pressions toujours plus grandes de la société québécoise pour préserver une portion importante du territoire forestier à des fins autres que la récolte de bois et modifier les



ARCHIVES LE DEVOIR

Selon cette loi, l'aménagement de la forêt est de la seule responsabilité des compagnies signataires de contrats d'approvisionnement de bois (CAAF), le tout étant supervisé et encadré par le gouvernement.

pratiques actuelles afin d'y pratiquer une foresterie plus écologique.

Il importe donc pour la commission de déterminer si le calcul de la possibilité forestière se fait correctement et si l'atteinte du rendement soutenu, telle que proposée par le ministre, est compatible avec une gestion durable de la forêt. Ce genre de questionnement est habituellement presque totalement évacué du calcul de la possibilité forestière ou y est fortement subordonné.

À titre d'exemple, la discussion sur la nouvelle réglementation concernant la protection des vieilles forêts (attribut essentiel au maintien de la biodiversité) s'est faite dans un contexte où il ne fallait pas diminuer la possibilité forestière de plus de 2%. Faute de stratégies alternatives telle la ligniculture (i.e. des plantations à croissance rapide qui pourraient répondre jusqu'à 40% de nos besoins en bois sur moins de 5% du territoire forestier productif), il est difficile d'envisager comment on peut concilier le maintien à la fois de la possibilité forestière et de la biodiversité sans diminuer l'une ou l'autre de façon très significative.

Un deuxième défi et enjeu majeur, fortement relié au premier, touche la question du maintien d'une proportion satisfaisante de vieilles forêts (i.e. essentiellement des forêts ayant plus de 100 ans). Un rapport récent du gouvernement indique que plus de 50% de la forêt québécoise pouvait être considérée comme «vieille» au début des années 70. Puisque la coupe forestière se fait essentiellement dans ces vieilles forêts, il y a lieu de s'inquiéter du devenir de celles-ci.

L'importance de ce type de forêt pour le maintien de la biodiversité a d'ailleurs été démontrée scientifiquement en Scandinavie. Je crois donc primordial que la commission considère la mise en place d'un moratoire sur la coupe de nos dernières vieilles forêts afin de s'assurer qu'une certaine proportion sera préservée.

## L'indépendance des ingénieurs

En troisième lieu, la commission devrait évaluer la

façon dont on alloue et gère le territoire forestier au Québec. Essentiellement, le gouvernement accorde un certain volume de bois d'essences forestières particulières à une ou plusieurs compagnies sur un même territoire. La responsabilité d'aménager ces forêts incombe à des ingénieurs forestiers engagés et payés par ces mêmes compagnies. Il est de plus en plus clair que cette façon de procéder ne favorise pas nécessairement la mise en place d'un aménagement intégré et polyvalent de la forêt.

L'indépendance professionnelle même de l'ingénieur forestier pourrait aussi être compromise par un tel système. En effet, l'ingénieur forestier est-il réellement en mesure, dans ces conditions, de proposer un aménagement qui réponde aux objectifs multiples et variés de la société québécoise concernant la forêt publique? Bien que cette façon de procéder soit commune au Canada, il existe ailleurs d'autres modèles que la commission devrait examiner.

## Plus diversifiée

La réglementation forestière au Québec est détaillée, plutôt rigide et souvent uniforme et cela sans égard à la très grande diversité de forêts que l'on retrouve sur notre territoire. La commission devrait donc, dans un quatrième temps, évaluer si une telle réglementation favorise ou non un aménagement durable de la forêt. De récentes découvertes en écologie ont justement fait ressortir que la forêt québécoise était beaucoup plus diversifiée que ce que l'on croyait auparavant. Ce constat scientifique remet directement en question les bases mêmes du régime forestier québécois actuel qui vise une simplification, une uniformisation et un rajeunissement important de la forêt.

En conclusion, la commission devra déterminer si les bases réglementaires et conceptuelles qui encadrent l'aménagement de la grande forêt québécoise, mises en place en 1986 par la loi sur les forêts, répondent toujours adéquatement aux besoins et connaissances actuelles que l'on a de notre forêt. Les défis et enjeux sont donc de taille, mais la commission possède de toute l'expertise et les moyens nécessaires pour y



Denise Bombardier

## La culture, s'il vous plaît

**D**u temps de «la charité, s'il vous plaît», on quêta à la porte des églises, aux portes des maisons à la campagne et dans la rue dans les villes. Les québécois urbains d'aujourd'hui sont, en général, des mécontents sociaux, des malades dépressifs et d'un certain nombre de fûtes qui profitent de la mauvaise conscience et de la naïveté de ceux qui délient leurs bourses. Et ils sont plus nombreux qu'on le croit généralement. Par ailleurs, le *business* des collectes de fonds a remplacé le main-à-main d'autrefois, si bien que la charité rebaptisée générosité s'est bureaucratisée, voire technocratée. On n'arrête pas le progrès.

Nous allons passer à une étape nouvelle avec le «quête» culturel. On soulignera avec justesse que cela se pratique depuis fort longtemps. Certes. Mais en matière de culture, l'État providence et ceux qui l'incarnaient, peu importe le parti politique, se faisaient une gloire et souvent un devoir de se considérer comme les mécènes en chef. La culture est un secteur à protéger contre l'ambition sans frein des idolâtres de l'argent. Or, voici que, dans la tourmente budgétaire, l'on compte sur l'entreprise privée pour permettre, par exemple, à l'Orchestre symphonique de Montréal d'avoir enfin une salle à la mesure de son talent et de la qualité de son public mélomane. Réaliste, cette politique. Bien sûr. Mais dans un pays où le mécénat n'a rien de comparable avec celui des États-Unis, où la loi du nombre est incontournable, l'avenir de la protection culturelle risque d'être précaire.

Disons-le clairement. Nombreux sont ceux qui pensent que la culture est une danseuse qu'on s'offre comme un luxe. Excitant, mais inutile. D'autant plus que les activités culturelles qui ne rejoignent jamais un large public sont de plus en plus perçues comme élitistes par une opinion publique qui impose sa vision populiste. Il faut voir les intellectuels, journalistes et universitaires, se contorsionner quand il s'agit d'analyser le phénomène de la télé-réalité. Ne touchons pas aux distractions du peuple et méfions-nous des activités culturelles qui s'adressent à des publics restreints. La culture d'aujourd'hui rime avec efficacité et utilité. Autrement dit, si ça paye et si ça bat des records d'auditoire, c'est bon et ça vaut son prix. L'argent du peuple doit servir le peuple. CQFD.

L'utilité, dieu moderne, dieu maudit, est devenue la Référence spirituelle de la post-démocratie et, lorsqu'on y songe bien, cette obsession utilitaire expliquerait en partie le désir de tant de gens d'accéder à la notoriété. Être reconnu par le plus grand nombre, n'est-ce pas une façon de se prouver qu'on sert à quelque chose, ne serait-ce qu'à occuper l'attention des autres? L'objectif utilitaire transforme la connaissance et l'imaginaire en leur retirant cet oxygène qu'est pour eux la liberté. Pour que la connaissance se développe, pour que l'imagination se déploie, ne faut-il pas qu'elles soient sans contrainte, c'est-à-dire d'une certaine façon inutiles. L'activité culturelle ne peut pas être une activité comptabilisée et on ne doit pas souhaiter que sa survie dépende de tiers dont les objectifs premiers contredisent la nature même de l'acte créateur.

Il faut encore et toujours le répéter. Dans un pays comme le nôtre, peu peuplé, où le nombre de mécènes potentiels est faible, donc sollicité de façon constante par l'ensemble des organismes à la recherche de financement permanent, recueillir des fonds demeurera plus ou moins aléatoire. Le financement privé de la culture a aussi des exigences qui finissent par transformer la culture elle-même. À preuve, on parle d'industries culturelles. Les écoles, les hôpitaux, les orchestres symphoniques, ça n'est pas rentable au sens où l'on entend le profit. Ce n'est pas là qu'on accumule une fortune. Avez-vous déjà entendu les Desmarais et les Péladeau dire qu'ils se sont enrichis avec des orchestres ou en tant que propriétaires d'une école? Même les journaux que possèdent ces puissants ne sont pas vraiment rentables. D'autres considérations les amènent à s'y intéresser, le prestige et le pouvoir par exemple, ces réalités non chiffrables.

L'approche actuelle du gouvernement québécois, fondée sur la volonté du partenariat privé, et la pression du même secteur sur l'orientation des politiques fédérales dans le domaine culturel, en particulier dans la création télévisuelle et le cinéma, n'annoncent guère des matins qui chantent. À force de confondre (volontairement) un festival du fromage, un club de majorettes, une télé-réalité à une troupe de théâtre ou de danse moderne ou à un orchestre, en regroupant le tout sous l'étiquette d'événements culturels à financer en partenariat privé-public, on laisse la loi de la démagogie et du marché faire son œuvre. Et son œuvre n'est pas, peu s'en faut, une œuvre d'art.

denbombardier@earthlink.net

## Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

## «Occupation story»

## Les gladiateurs de la télé-réalité

NELSON TARDIF

Animateur-formateur au CPMO, Carrefour d'engagement, de ressourcement et de formation

**S**imone Weil affirmait que «jamais l'individu n'a été aussi complètement livré à la collectivité aveugle, et jamais les [humains] n'ont été plus incapables non seulement de soumettre leurs actions à leurs pensées, mais même de penser». Si tel est le cas, il n'y a rien de tel pour un système de domination (qu'il soit religieux, politique ou économique) que d'abrutir ou de tolérer l'abrutissement des gens afin de se préserver et de se perpétuer. Une telle stratégie est presque aussi vieille que l'être humain et prend différentes formes à travers les âges.

Par exemple, l'Empire romain avait trouvé le moyen de canaliser la violence des foules sur des boucs émissaires afin de se prémunir contre des révoltes possibles, ce qui permettait de détourner l'attention de la population des véritables enjeux de société. Ainsi, les gladiateurs attiraient sur eux le déferlement des frustrations, des brutalités, des colères, des irritations et des convulsions de la multitude qui assistait aux combats.

De cette manière, les jeux du cirque permettaient de garder la foule dans la soumission à l'Empire et à l'empereur élevé au statut de divinité. La sacralisation de l'empereur et de tout le système fa-

vorisait la cristallisation de la pensée sacrificielle et donc la perpétuation de l'Empire comme système de domination.

Trop souvent, la foule avale l'individu et l'empêche de réfléchir par lui-même. Généralement, dans une foule, tel un rameau, l'individu penchera du côté où le vent souffle. Ce phénomène est celui du mimétisme. Dans l'arène, les gladiateurs s'affrontent pour sauver leur peau. L'unanimité et l'indifférence de la foule à l'égard des victimes, par l'effet du mimétisme, sanctionnent le sacrifice des plus faibles. La logique sacrificielle fait perdre toute distance critique, rend incapable de penser par soi-même et permet ainsi au système de domination de se maintenir.

## Les jeux de la télé-réalité

La télé-réalité reprend à son compte le modèle des jeux du cirque romain. Les participants sont une figure des gladiateurs de notre temps. Ils s'affrontent pour survivre dans la jungle télévisuelle du «être vu à tout prix». Bien qu'elle s'en défende, la foule des téléspectateurs assiste unanime au «bitchage» et à l'élimination des concurrents. Voir quelqu'un se faire «flusher» permet de canaliser sur lui les déceptions, les frustrations et les petites violences et vengeances qui empoisonnent la vie.

Le niveau de réflexion et l'agir de la foule sont ici conditionnés par ce qu'on lui donne à gôber. Le processus du bouc émissaire est un phénomène social qui fonctionne par le consentement de la fou-

le et permet de garder celle-ci dans la soumission, ce qui la détourne des véritables enjeux de société. D'ailleurs, les téléspectateurs n'ont-ils pas aussi la possibilité de participer par téléphone à l'élimination des candidats?

Pendant ce temps, le système de domination néolibéral a tout le loisir de se perpétuer. La compétition entre les candidats de la télé-réalité n'est-elle pas une reprise, à petite échelle, du modèle compétitif néolibéral dont on chante tant les vertus et qui pourtant engendre l'exclusion des plus «faibles», des moins performants et des moins compétitifs?

Dans ce modèle, qui reprend à son compte la logique sacrificielle, c'est l'indifférence de la foule à l'égard du malheur des autres qui sanctionne l'exclusion, c'est-à-dire le sacrifice des personnes. La pensée sacrificielle engendre une culture de l'insensibilité au sort des perdants, une exaltation et une idéalisation des modèles qui représentent la jeunesse éternelle, la beauté plastique, la force conquérante, la réussite et l'efficacité. Actuellement, c'est la sacralisation de l'idéologie néolibérale comme pensée unique et du «tout puissant» marché qui permet la légitimation du néolibéralisme comme système de domination et à la pensée sacrificielle de perdurer.

Il s'agit d'une «occupation story» de notre intelligence et de notre individualité qui se fait au détriment de notre épanouissement personnel, de notre humanité commune et de la solidarité collective, particulièrement avec les plus vulnérables.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Mungier (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (pupitre éditorial, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (cartes blanches); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (reluctants); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélat (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spétiaux et culture); Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias); Caroline Montpé (livres); Odile Tremblay (cinéma); Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique : Gérard Bierube (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux (secrétaire); Geneviève Otis-Dionne (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gérard, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruellan, Nadia Sebati (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Nathalie Zématis, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclair. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## SCIENCES

EN BREF

## Incapable d'émotions

(ASP) — Il semble que les autistes ne puissent pas ressentir d'empathie à l'égard de quelqu'un d'autre, c'est-à-dire s'identifier à ce qu'il vit, ressentir ce qu'il ressent. Mais, en revanche, a-t-on appris au dernier congrès de la Société américaine de neurologie, un autiste a une réaction physiologique spontanée devant quelqu'un qui ressent de la douleur — par exemple, s'il le voit se faire piquer par une aiguille, il réagit comme s'il avait lui-même été piqué. Selon les chercheurs qui ont mené cette expérience, cela ouvre la porte à la possibilité que l'incapacité d'être empathique soit le même problème, à un degré très élevé, que l'incapacité à ressentir des émotions.

## Faire couler le sang

(ASP) — Quand on parle d'un politicien prêt à faire couler son sang, c'est rarement une bonne nouvelle. Pas cette fois: la commissaire européenne à l'Environnement, Margot Wallström, a accepté de donner 40 millilitres de son sang afin qu'ils servent d'illustration aux polluants qui se promènent en nous. C'est ainsi qu'on a pu apprendre que le sien comporte des traces de 28 polluants toxiques, dont le sinistrement connu pesticide DDT, pourtant interdit en Europe depuis 1983. Ce test sanguin s'inscrit dans une campagne de la part des environnementalistes afin que les industries chimiques acceptent que tous leurs produits soient testés pour leurs impacts sur l'environnement et la santé.

## La médecine de l'aiguille

(ASP) — Le simple fait de s'assurer que les médecins et les infirmières stérilisent les aiguilles des seringues ou jettent celles qui ont été utilisées pourrait sauver des millions de vies. C'est l'avertissement étonnant qu'a donné l'Organisation mondiale de la santé. Étonnant puisque, si on s'attend à ce que ce type d'avertissement soit dirigé vers les toxicomanes, on ne s'attend pas à ce qu'il soit adressé aux médecins. Et pourtant, selon l'OMS, 40% des injections données dans le monde l'auraient été avec des seringues usagées. La proportion n'est que de 20% en Afrique mais elle atteint 75% en Asie du Sud-Est, selon une étude du *British Medical Journal*. À quelque chose, malheur est bon: les experts présumant que la proportion plus basse en Afrique témoigne que les campagnes de sensibilisation ont fini par porter fruits.

## Le mort remuait encore

(ASP) — Il faudra peut-être réécrire les définitions de la « mort cérébrale ». Voilà qu'on vient de confirmer que, jusqu'à plusieurs jours après la mort d'un individu, de nouveaux neurones se forment dans une région de notre cerveau appelée l'hippocampe. Il s'agirait d'une réponse automatique au manque d'oxygène, qui déclenche une série de composés chimiques stimulateurs de croissance.

## Tout le monde à droite

(ASP) — Le Nobel célèbre peut-être des génies mais tout ce qui l'entoure n'est pas d'un aussi haut niveau. Ainsi, les cérémonies suivent un protocole très strict qui, selon l'auteur de *How To Win The Nobel Prize*, inclut cette règle étrange: au dîner de gala, chacun doit parler avec la personne qui est assise à sa droite. Une règle qui signifie donc, en théorie, que chacun soit condamné à parler avec le cou de son voisin...

## Un homme de 184 ans

(ASP) — Le quotidien britannique *The Times* se prépare peut-être à une hausse fulgurante de l'espérance de vie. Comme beaucoup d'autres journaux, il offre la possibilité d'acheter une reproduction de la une du jour où vous êtes né. Le catalogue nous assure ainsi qu'il est possible de se procurer un journal de naissance « remontant aussi loin qu'en 1820 ».

## Quelques grands moments de 2003

L'année aura été, une fois encore, sous le signe de la génétique. Mais on n'a pas seulement eu droit à des découvertes. 2003 fut aussi marquée par un anniversaire: les 50 ans de la révélation de la double hélice, cette forme étrange sous laquelle s'assemblent tous nos gènes.

PASCAL LAPOINTE  
AGENCE  
SCIENCE-PRESSE

L'anniversaire aura été une occasion en or d'expliquer ce qu'est l'ADN, de montrer cette double hélice sous toutes ses coutures mais surtout, pour les scientifiques, une occasion de prendre un peu de recul et de réfléchir à l'impact des résultats de leurs recherches.

Un temps de réflexion par 50 ans: il faudra faire mieux la prochaine fois... Car, pendant que les découvertes s'accumulent, l'inquiétude d'une frange imposante du public grandit. Entre clonages (qui continuent d'accumuler les échecs) et manipulations génétiques (qui continuent d'accumuler les premières), 2003 aura été secouée par des débats houleux. Et toujours non résolus: sur la sécurité des plantations d'OGM, sur la propriété intellectuelle des gènes — et bientôt, des protéines —, sur la légitimité d'expériences aux fins bizarroïdes (une levure à laquelle on a injecté un gène humain, un bébé conçu par une méthode s'apparentant dangereusement au clonage, etc.).

Or, avec le dépôt en Grande-Bretagne, en octobre, d'une étude de trois ans sur l'impact environnemental de trois types de plants transgéniques (maïs, colza, betterave), c'est un coup de marteau inattendu qui est tombé sur la tête des défenseurs des manipulations génétiques: les résultats de cette étude sont pourtant mitigés, mais cela suffit à en faire une très mauvaise nouvelle pour le gouvernement britannique, lui qui s'appropriait justement à autoriser l'entrée de nouveaux OGM sur son sol. Il faudra voir comment, en 2004, il parviendra à sortir de cette ornière.

À lire:

■ *Il y a 50 ans, la double hélice*, <http://www.sciencepresse.qc.ca/archives/2003/man270103.html>.  
■ *L'ADN dans la culture populaire*, <http://www.sciencepresse.qc.ca/archives/2003/cap2804034.html>.

## L'événement spectaculaire de l'année

L'explosion de la navette Columbia. Dans les futurs livres d'histoire de l'exploration spatiale, cet événement restera un moment-clé: celui où, pour la première fois en près de deux décennies, les responsables du programme américain ont dû s'arrêter et se demander: où va-t-on? Sommes-nous dans une impasse? (lire *2003—L'odyssée dans l'impasse*, <http://www.sciencepresse.qc.ca/archives/2003/man100203.html>).

Car, pour eux, rien ne va plus. Même si l'automne 2004 voit le retour des navettes, leur temps est compté. C'est une technologie des années 70, désuète, qui n'a atteint que peu de ses objectifs. Et la station spatiale qui était sa raison d'être ne vaut guère mieux: sous-équipée, sous-alimentée et sous-habillée, son existence, cette année, n'a tenu qu'à un fil. Son utilité scientifique était déjà remise en question, avant l'accident de Columbia: désormais, avec seulement trois astronautes là-haut, il n'y a pour ainsi dire plus de science, tout leur temps étant consacré à l'entretien.

Reste l'utilité politique: difficile de se défaire de la station après y avoir investi des dizaines de milliards de dollars (<http://www.sciencepresse.qc.ca/archives/2003/man171103.html>).

## Les événements obscurs de l'année

■ En produisant du sperme de souris à partir de cellules-souches et en parvenant à fertiliser un ovule de souris avec ce sperme, la biologie a démontré, en début et en fin d'année, qu'il est possible de « commander » à des cellules-souches — des cellules d'embryons qui ne se sont pas encore spécialisées — de se transformer en quelque chose...  
■ Le Néandertalien n'était pas la brute épaisse qu'on imagine. Il était aussi habile de ses doigts que nous. Ce qui, du coup, repose la vieille question: pourquoi est-il disparu?

■ On parle bien souvent de Hubble, mais beaucoup moins de son cousin WMAP (Wilkinson Microwave Anisotropy Probe). Depuis 2001, ce télescope spatial est l'un de ceux qui regardent l'invisible. En février, il a accouché d'une carte détaillée des micro-ondes qui remplissent le ciel. Ces micro-ondes révèlent à la fois les échos du Big Bang et les deux constituants fantômes de l'univers: la matière sombre et l'énergie sombre. Or les résultats de WMAP sont à ce point détaillés, ils tracent des origines du cosmos une image à ce point globale que la revue *Nature* accorde au satellite la responsabilité d'avoir fait passer la cosmologie à l'âge adulte.

C'est aussi à WMAP qu'on doit une hypothèse intrigante: le cosmos ne serait pas infini, mais replié sur lui-même (<http://www.sciencepresse.qc.ca/archives/2003/man131003.html>). Les théoriciens ont de quoi s'amuser pendant un bout de temps encore...

Le débat qui n'a pas eu lieu

Les scientifiques devraient-ils prendre position face à la guerre? Pendant que des associations d'écrivains, d'enseignants, d'étudiants, d'ouvriers, des syndicats et des groupes de pression de toutes sortes descendaient dans les rues, les associations de scientifiques, elles, restaient cloîtrées (<http://www.sciencepresse.qc.ca/archives/2003/man170203.html>).

Les gens de science sont pourtant porteurs d'un savoir d'une importance cruciale, a écrit en mars le secrétaire général des Nations unies: les biologistes et la perspective bioterroriste, les physiciens et l'uranium appauvri, ou les ingénieurs capables de nous expliquer pourquoi les missiles ne réussissent en rien leurs « frappes chirurgicales ». Ne devraient-ils pas — comme les éco-



EMBER LOH REUTERS

En avril 2003, des élèves d'une école primaire de Singapour prenaient eux-mêmes leur température au moyen de thermomètres oraux, par mesure de détection du SRAS.

logistes depuis un quart de siècle — laisser de côté leur objectivité et s'impliquer socialement?

«L'application de la science, a écrit le groupe Scientists Against the War, l'une des rares voix dans ce silence, pourrait aider à transformer le sort de chaque être humain, assurant par exemple que plus personne ne souffre de la faim... Nous souhaitons que la science soit utilisée à des fins pacifiques — pour la libération des humains plutôt qu'au service de nouvelles armes de destruction massive... »

Par contre, si les scientifiques ne veulent pas se mêler de politique, les politiciens, eux, se mêlent de science. Au nom de la peur antiterroriste, des recherches en biologie sont bloquées et des chercheurs étrangers sont interdits de séjour aux États-Unis ou victimes

de tracasseries administratives...

Cet interventionnisme a aussi eu pour conséquence de mettre à la tête d'agences fédérales américaines et d'organismes subventionnaires — ceux qui décident des futures priorités en recherche — des hommes du président aux positions bien arrêtées sur le réchauffement global, l'éducation sexuelle, le bouclier antimissiles, le sida, la pollution agricole ou l'exploitation pétrolière dans l'Arctique...

## La maladie de l'année

Le SRAS, évidemment. 2003 fut l'année des leçons: celle du SRAS qui nous a appris que, diable, qu'est-ce qu'on peut paniquer vite! Après tout, pendant le pic de l'épidémie, de novembre 2002 à mars 2003, il y a eu une centaine de décès... sur 2700 cas. On est loin

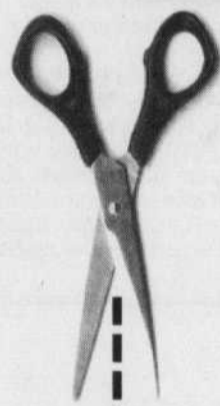
d'une épidémie fulgurante.

Et on est loin du sida qui, dans l'indifférence chronique des pays du Nord, a battu son propre record: trois millions de décès en 2003, un record qui sera probablement battu en 2004.

Mais le SRAS, à défaut d'autre chose, nous a appris que ce n'était qu'un début: des virus comme lui, il y en aura beaucoup au XXI<sup>e</sup> siècle. Déjà, au moment où vous lisez ces lignes, il y en a d'autres qui flottent dans quelque ville de l'Extrême-Orient, n'attendant qu'un hasard statistique pour jaillir...

■ Lire aussi: *Un échange d'informations digne du XXI<sup>e</sup> siècle*, <http://www.sciencepresse.qc.ca/archives/2003/cap0704037.html>.  
■ *Le Génome du SRAS*, <http://www.sciencepresse.qc.ca/archives/2003/cap0505035.html>.

Pour retrouver votre ligne, suivez le pointillé.



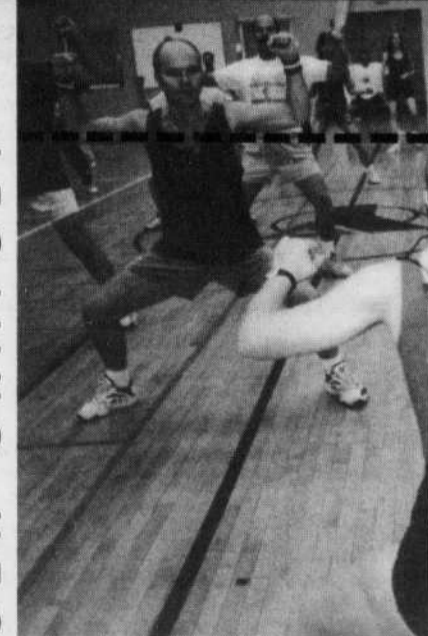
LAISSEZ-PASSER GRATUIT

Après les Fêtes, retrouvez votre ligne au YMCA. Venez comme vous êtes!

Machines à la fine pointe.

Aucuns frais initiaux à l'inscription.

L'activité physique est l'un des programmes communautaires du YMCA dont la mission est de donner plus de vie à la vie.



ENEZ DÉCOUVRIR NOS COURS ET NOS INSTALLATIONS JUSQU'AU 25 JANVIER 2004

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
TEL. \_\_\_\_\_



Plus de vie à la vie des jeunes, des familles et de la communauté

MONTRÉAL

Un laissez-passer par personne et pour une journée pendant cette période. Accès au vestiaire général. Apportez une carte d'identité avec photo et un cadenas.

[www.ymcamontreal.qc.ca](http://www.ymcamontreal.qc.ca)

YMCA Centre-ville  
1440, rue Stanley  
Montréal  
Tél.: (514) 849-8393

YMCA du Parc  
5550, avenue du Parc  
Montréal  
Tél.: (514) 271-9622

YMCA Guy-Favreau  
200, boul. René-Lévesque O.  
Montréal  
Tél.: (514) 845-4277

YMCA  
Hochelaga-Maisonneuve  
4567, rue Hochelaga  
Montréal  
Tél.: (514) 255-4651

YMCA  
Notre-Dame-de-Grâce  
4335, avenue Hampton  
Montréal  
Tél.: (514) 486-7315

YMCA  
Pointe-St-Charles  
(sans piscine)  
255, avenue Ash  
Montréal  
Tél.: (514) 935-4711

YMCA St-Laurent  
1745, boul. Décarie  
St-Laurent  
Tél.: (514) 747-9801

YMCA West-Island  
230, boul. Brunswick  
Pointe-Claire  
Tél.: (514) 630-9622

YMCA Westmount  
4585, rue Sherbrooke O.  
Westmount  
Tél.: (514) 931-8046